

Peine capitale

La peine de mort ne s'attaque pas aux causes, aux racines de la misère humaine, mais seulement à ses effets. Elle libère les hommes de bonne conscience de l'obligation de poursuivre plus loin les recherches et les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de vie de tous les citoyens.

Dans de nombreux cas, ceux qui recourent à la violence ont eu une enfance malheureuse qui ne leur a pas permis de devenir des citoyens responsables.

La première chose à faire, c'est d'essayer de comprendre, même si parfois c'est difficile.

Comme plusieurs autres députés, j'ai reçu de M^{me} Lesley G. Parrott, de l'avenue Summerhill à Toronto, une lettre nous suppliant de tenir compte de sa conviction profonde pour rejeter le rétablissement de la peine capitale.

S'il est humainement difficile pour chacun d'entre nous d'apprendre, par la voie des journaux ou de la télévision, qu'un meurtre a été commis envers un enfant, des personnes âgées ou encore un membre d'un corps policier, imaginez quelle doit être la réaction d'un parent, d'un frère, d'une soeur ou d'un ami de la victime.

On comprendrait facilement de prime abord qu'un désir de vengeance subsiste envers le meurtrier.

C'est pourquoi il est d'autant plus touchant et convaincant de recevoir un témoignage de la mère d'une petite fille de 11 ans froidement assassinée selon lequel elle rejette catégoriquement le rétablissement de la peine capitale.

Tout comme l'a fait ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic (M^{me} Killens), je citerai quelques propos de M^{me} Parrott:

Je ne veux pas faire partie d'une société qui enseigne aux enfants qu'il est légitime de tuer dans certaines circonstances. J'affirme sans aucune réserve que la vie a un caractère sacré et qu'il est toujours mal de tuer.

Je désire remercier sincèrement M^{me} Parrott pour nous avoir éclairés d'un tel témoignage.

Je disais donc que lors de la perpétration d'un crime, la première chose à faire, c'est d'essayer de comprendre, même si parfois c'est difficile.

Les blessures affectives, les troubles psychiatriques ou la faiblesse de développement moral interviennent le plus souvent dans l'apparition de la violence.

● (1600)

Une fois qu'on a compris, on peut tenter tout d'abord de prévenir, et ensuite de se protéger en faisant en sorte que ces personnes ne recommencent plus, en agissant sur les causes à l'origine du problème.

C'est de cette ultime façon que l'on parviendra à parfaire notre système carcéral et que l'on s'évitera d'avoir recours à un châtement aussi cruel que la peine capitale qui, en fin de compte, ne vient d'aucune manière empêcher que des actes violents ne se produisent.

Même au contraire, la peine capitale privilégie les réactions spontanées des gens et attise l'expression la plus primitive de la Loi du talion, au détriment d'une réflexion sur les causes de

cette violence, sur les mesures de prévention et de protection sociales ainsi que sur les réformes du système carcéral.

Rappelons-nous ces paroles du plus célèbre dissident soviétique, Andreï Sakharov, bien placé pour parler de la souffrance humaine: «Je perçois la peine de mort comme une institution sauvage et immorale qui mine la conscience et les fondations légales d'une société. Je rejette l'idée qui veut que la peine de mort ait un effet dissuasif sur d'éventuels assassins. Je suis d'ailleurs convaincu que le contraire est vrai et que la sauvagerie n'entraîne que la sauvagerie».

Dans un autre ordre d'idées, il est important de savoir que l'opinion publique surestime grandement le phénomène de la violence au sein de notre société. Ainsi, selon un sondage Gallup mené en 1982, il semble que 75 p. 100 des personnes interrogées croient que plus de 50 p. 100 des crimes impliquent de la violence, alors que la proportion des crimes violents ne représente que 8 p. 100 de la criminalité connue.

Deux personnes sur trois pensent que le nombre de meurtres a augmenté depuis 1976, alors qu'il est demeuré relativement stable.

Plus un acte est rare, comme c'est le cas pour un meurtre, plus sa visibilité est grande lorsqu'il se produit.

Il n'est donc pas étonnant que, faute d'informations adéquates, le public cherche à apaiser son sentiment d'insécurité en réclamant des sentences plus sévères, dont le retour de la peine de mort.

La population demeure également très mal informée sur les circonstances dans lesquelles les meurtres se produisent et sur leurs auteurs. Rares sont ceux qui savent qu'environ trois victimes de meurtre sur quatre sont tuées par quelqu'un qu'elles connaissent; on a plutôt l'impression qu'il s'agit d'actes qui se produisent entre purs inconnus.

D'un autre côté, on doit noter que 61.8 p. 100 des meurtriers en sont à leur première incarcération.

Les récidives sont très rares lorsque ces personnes reconnues coupables obtiennent une libération conditionnelle: moins de six cas depuis 1963. Bref, le meurtrier qui tue n'importe qui pour n'importe quoi est un cas exceptionnel et ce, contrairement à la croyance populaire.

Avec une opinion publique aussi faussée, je conçois bien mal comment certains députés peuvent, la conscience tranquille, se retrancher derrière quelque sondage effectué dans leur circonscription pour justifier leur position face à la peine capitale.

Un député de cette Chambre s'exprimait en ces mots récemment dans un journal de la région montréalaise: «Je crois que mon devoir premier est d'exprimer la volonté des gens qui m'ont élu pour les représenter au gouvernement et permettre à ces opinions d'être entendues.»

Tout en respectant l'opinion de ce député et de tous les autres qui ont servi cet argument à la Chambre, je considère qu'il est trop facile de se servir de l'opinion publique pour ne pas avoir soi-même à prendre position en analysant soigneusement chacun des arguments en toute conscience.